

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 19 septembre 2023**

**NOMBRE :**

de conseillers en exercice : **20**  
de présents : **17**  
de votants : **20**

**Etaient présents :**

BAYEUR Laurence, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, FRANCOIS Andrée, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie

Mrs BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

**Etaient absents excusés :** /

**Etaient absents :** /

**Procurations :** Madame GULINO Aline a donné procuration à Madame GAUTIER Marina  
Madame SIMONIN Valérie a donné procuration à Monsieur LEVE Damien  
Monsieur FRERY Francis a donné procuration à Monsieur VOITURET Gilles

Madame FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2023.  
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 25/09/2023.

**N° 60/2023 : Vente appartement au 7 rue du Château**

- CONSIDÉRANT que l'appartement se trouve dans un immeuble de 3 niveaux comprenant un total de 9 appartements dans un environnement industriel commercial et de service. Ce bâtiment a été construit dans les années 60 et ne comporte aucune isolation intérieure et extérieure. Les diagnostics DPE de la plupart des appartements varient de E à F. La commune a entrepris sur ce bâtiment des travaux portants sur le changement des fenêtres et l'individualisation du chauffage,
- CONSIDÉRANT que l'immeuble sis 7 rue du château est incorporé au domaine privé de la commune,
- CONSIDÉRANT que la cession des appartements de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir et plus particulièrement les travaux de rénovation énergétique du bâtiment,
- CONSIDÉRANT que Madame Sonia KOCHANSKI a manifesté son intérêt d'acquérir un logement,
- CONSIDÉRANT que par délibération N° 93/2022 en date du 29 novembre 2022, la commune a déjà vendu un appartement dans cet immeuble,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **18 VOIX POUR, 1 CONTRE, 1 ABSTENTION**

- **AUTORISE** la cession de l'appartement N° 6 au deuxième étage, d'une superficie de 79,26 m<sup>2</sup> situé 7 rue du Château pour un montant de 71 334 €, soit 900 €/m<sup>2</sup> à Madame Sonia KOCHANSKI.
- **DIT** que les frais inhérents à la vente seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne fin de la procédure pour le bien visé ci-dessus et à signer tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme  
Ogy-Montoy-Flanville, le 19 septembre 2023

